

Conditions Générales de Vente

PRÉAMBULE :

Justine Jouet – Historienne & Guide-conférencière

Histoires de Sorcières

La Mirangaine

56910 Carentoir

contact@histoiresdesorcières.com

EI Siret 914 425 160 00019

Médiation à la consommation :

L'Association de Médiateurs Bretagne Ouest - 12 rue Colbert B 37 – 56100 Lorient
mediation.conso@ambo.bzh - <https://www.mediation-consommation.ambo.bzh/>

Les Conditions Générales de Vente ci-dessous s'appliquent à la vente de l'ensemble des prestations effectuées par Mme Justine Jouet.

Conformément à la réglementation en vigueur, Justine Jouet est titulaire de la Carte professionnelle de Guide-Conférencier n°GC_14_37_09_SP, délivrée par les Ministères du Tourisme et de la Culture. La délivrance de cette carte professionnelle est soumise aux conditions fixées par les articles R. 221-1 et suivants du code du tourisme. Le client déclare avoir pris connaissance des dispositions suivantes avant de passer commande des produits. La passation d'une commande implique de la part du client l'acceptation pleine et entière des présentes conditions générales de vente, ainsi que la pleine capacité juridique lui permettant de s'engager au titre de ces conditions générales de vente. Les présentes conditions générales de vente pourront être modifiées à tout moment sous réserve de faire apparaître ces modifications sur le site www.histoiresdesorcières.com. Les conditions générales sont accessibles à tout moment sur le site www.histoiresdesorcières.com, et peuvent être communiquées sur demande du Client.

ARTICLE 1 : COMMANDE ET RESERVATION DES CONFÉRENCES ET DES VISITES GUIDÉES

La réservation de la visite guidée ou de la conférence s'effectue par email (contact@histoiresdesorcières.com), ou via le formulaire de pré-réservation disponible sur le site à l'adresse suivante : <https://histoiresdesorcières.com/contact>. Le formulaire de pré-réservation n'engage aucunement Justine Jouet pour une quelconque prestation, c'est une simple demande de devis. À la suite d'une demande de réservation, Justine Jouet s'engage à remettre au Client un devis détaillé par email, dans un délai de 2 jours ouvrés après réception de la demande. Le devis est valable 30 jours, sous réserve de disponibilité de Justine Jouet lors de la réception du devis signé. La prestation est considérée comme confirmée qu'après réception du devis daté et signé par le Client, et portant la mention « Bon pour accord » et le règlement d'un acompte représentant 30% de la somme totale du devis demandé. L'acompte donne lieu à la remise d'une facture d'acompte au Client par Justine Jouet.

ARTICLE 2 : TARIFS DES CONFÉRENCES ET DES VISITES GUIDÉES

Le tarif proposé dans le devis inclut uniquement la prestation de visite guidée ou de conférence. Seules les prestations indiquées dans le descriptif du devis sont incluses. Les tarifs peuvent être modifiés à tout moment, mais les prestations seront toujours facturées sur la base du devis établi. Les informations relatives aux prix indiquées sur le site www.histoiresdesorcières.com ne sont données qu'à titre indicatif. Les tarifs sont exprimés en Euros. Conformément à l'article 293 B du Code Général des Impôts, la TVA n'est pas applicable.

ARTICLE 3 : CONDITIONS DE REGLEMENT DES CONFÉRENCES ET DES VISITES GUIDÉES

Le règlement peut être effectué par chèque, libellé à l'ordre de Justine Jouet Histoires de Sorcières ou par virement bancaire. En cas de paiement par chèque bancaire, celui-ci doit être émis par une banque domiciliée en France métropolitaine, et envoyé par courrier, sous enveloppe affranchie au tarif en vigueur, à : Justine Jouet Histoires de Sorcières – La Mirangaine – 56910 Carentoir - FRANCE. Justine Jouet n'est pas responsable de la non-réception des chèques envoyés en courriers simples. Le reste à régler de la visite ou de la conférence doit être effectué en une fois et en totalité, au plus tard 10 jours avant la date du début de la prestation. Le règlement d'une prestation donne lieu à la remise d'une facture au Client par Justine Jouet. Dès réception du règlement, Justine Jouet envoie un mail de confirmation récapitulant toutes les informations nécessaires à la bonne tenue de la visite guidée ou de la conférence. Justine Jouet ne sera pas tenue d'effectuer la prestation si le paiement n'a pas été effectué en totalité selon les conditions indiquées ci-dessus.

ARTICLE 4 : CONDITIONS D'ANNULATION ET REMBOURSEMENT DES CONFÉRENCES ET DES VISITES GUIDÉES

En cas d'annulation de la prestation par le client après la confirmation de la réservation et la signature du devis, les conditions de remboursement sont les suivantes :

- Annulation effectuée à plus de 30 jours calendaires avant le début de la prestation ou pour cause de force majeure (décès, accident...) : la commande sera remboursée à hauteur de 100%.
- Annulation effectuée entre 30 et 15 jours calendaires avant le début de la prestation : la commande sera remboursée à hauteur de 75%.
- Annulation effectuée entre 14 et 7 jours calendaires avant le début de la prestation : la commande sera remboursée à hauteur de 50%
- Annulation effectuée moins de 7 jours calendaires avant le début de la prestation : la commande sera intégralement due et aucun remboursement ne sera possible à l'exception des frais de déplacement.

Le remboursement sera effectué par virement bancaire dans un délai de 7 jours après réception de la demande, et après transmission de ses informations bancaires par le Client. En cas d'annulation de la prestation par Justine Jouet, Justine Jouet s'engage si aucun report de visite à une date ultérieure n'est possible à rembourser intégralement la prestation.

ARTICLE 5 : CONDITIONS DE TENUE D'UNE CONFÉRENCE OU D'UNE VISITE GUIDÉE

Justine Jouet s'engage à être présente à la date, à l'heure et au point de rendez-vous définis lors de la réservation. Le client doit s'assurer d'être présent à la date, à l'heure, et au point de rendez-vous défini pour la tenue de la prestation. En cas de retard du client, Justine Jouet s'engage à

rester en attente du client pendant 1 heure au maximum après l'heure convenue. En cas de non-présentation du client, et sans nouvelle de sa part 1 heure après le début prévu de la prestation, la prestation sera annulée. Le client ne percevra aucun échange ou remboursement et le montant du prix de la prestation sera dû, dans son intégralité. Pour les conditions météorologiques, les visites guidées sont maintenues en cas de pluie, le client s'engage à être présent au lieu et à l'heure de rendez-vous.

ARTICLE 6 : COMMANDE DES MISSIONS D'ARCHIVES, DE RECHERCHE, DE VALORISATION DU PATRIMOINE

La demande de prestation s'effectue par email (contact@histoiresdesorcieres.com), ou via le formulaire de pré-réservation disponible sur le site à l'adresse suivante : <https://histoiresdesorcieres.com/contact>. Le formulaire de pré-réservation n'engage aucunement Justine Jouet pour une quelconque prestation, c'est une simple demande.

À la suite d'une demande, Justine Jouet s'engage à prendre contact avec le Client afin de convenir d'un entretien téléphonique ou physique pour prendre connaissance plus en détails du contenu de la mission demandée. Pour les demandes de missions concernant des archives, de la recherche et de la valorisation du patrimoine, Justine Jouet s'engage par la suite à se rendre sur place afin d'établir un premier diagnostic des archives ou du contenu scientifique qui feront l'objet soit d'un tri ou d'une classification, soit d'un point de départ à une mission de recherche ou de valorisation du patrimoine. Ce premier diagnostic avec le Client donnera lieu à la rédaction d'un cahier des charges reprenant les attentes, les objectifs, les conditions particulières, le calendrier prévisionnel, le tarif global de la prestation (devis) de la mission commandée.

À la suite de cela, Justine Jouet s'engage à remettre au Client un devis détaillé par email, dans un délai de 2 jours ouvrés après le rendez-vous. Le devis est valable 30 jours, sous réserve de disponibilité de Justine Jouet lors de la réception du devis signé. La prestation est considérée comme confirmée qu'après réception du devis daté et signé par le Client, et portant la mention « Bon pour accord ».

ARTICLE 7 : LIVRABLES DES MISSIONS D'ARCHIVES, DE RECHERCHE, DE VALORISATION DU PATRIMOINE

Chaque mission d'archives, de recherche et de valorisation du patrimoine donnera lieu à l'envoi d'un cahier des charges au début, des outils de recherches créés et d'un rapport de recherches à la fin. Si la mission est d'une durée conséquente, Justine Jouet s'engage à remettre des livrables à chaque étape au Client. Pour chaque mission d'archives, de recherche et de valorisation du patrimoine, Justine Jouet s'engage à tenir informé le Client sur l'avancée de ses recherches.

ARTICLE 8 : ÉTUDE ET TRI DES SOURCES LORS DES MISSIONS D'ARCHIVES, DE RECHERCHE, DE VALORISATION DU PATRIMOINE

Le tri et/ou la classification de sources lors de la mission d'archives, de recherche et de valorisation du patrimoine pourront être effectués chez le Client. Dans ce cas, les déplacements de Justine Jouet feront l'objet d'une note de débours. Le tri et/ou la classification de sources lors de la mission d'archives, de recherche et de valorisation du patrimoine pourront être effectués au domicile de Justine Jouet. Justine Jouet s'engage à conserver dans de bonnes conditions les sources historiques à son domicile. Justine Jouet s'engage déclare être protégée par son assurance professionnelle en cas d'accident.

ARTICLE 9 : SOURCES ABSENTES OU LACUNAIRES LORS DES MISSIONS D'ARCHIVES, DE RECHERCHE, DE VALORISATION DU PATRIMOINE

Justine s'engage à faire son maximum afin de mener à bien la mission d'archives, de recherche et de valorisation du patrimoine pour laquelle elle sera engagée. Cependant, Justine Jouet ne pourra être tenue responsable en cas de présences de sources absentes ou lacunaires lors de sa recherche. Le Client doit avoir à l'esprit que rechercher n'est pas synonyme de trouver.

ARTICLE 10 : TARIFS DES MISSIONS D'ARCHIVES, DE RECHERCHE, DE VALORISATION DU PATRIMOINE

Le tarif proposé dans le devis inclut uniquement les prestations d'archives, de recherche et de valorisation du patrimoine. Seules les prestations indiquées dans le descriptif du devis sont incluses. Les tarifs peuvent être modifiés à tout moment, mais les prestations seront toujours facturées sur la base du devis établi. Les informations relatives aux prix indiquées sur le site www.histoiresdesorcières.com ne sont données qu'à titre indicatif. Les tarifs sont exprimés en Euros. Conformément à l'article 293 B du Code Général des Impôts, la TVA n'est pas applicable.

ARTICLE 11 : CONDITIONS DE REGLEMENT DES MISSIONS D'ARCHIVES, DE RECHERCHE, DE VALORISATION DU PATRIMOINE

Le règlement peut être effectué par chèque, libellé à l'ordre de Justine Jouet Histoires de Sorcières ou par virement bancaire. En cas de paiement par chèque bancaire, celui-ci doit être émis par une banque domiciliée en France métropolitaine, et envoyé par courrier, sous enveloppe affranchie au tarif en vigueur, à : Justine Jouet Histoires de Sorcières – La Mirangaine – 56910 Carentoir - FRANCE. Justine Jouet n'est pas responsable de la non-réception des chèques envoyés en courriers simples. Le règlement des missions d'archives, de recherche et de valorisation du patrimoine doit être effectué en une fois et en totalité, avant la date du début de la prestation. Le règlement d'une prestation donne lieu à la remise d'une facture au Client par Justine Jouet. Dès réception du règlement, Justine Jouet envoie un mail de confirmation de réception du règlement avec la facture et le cahier des charges de la mission en pièce jointe, récapitulant toutes les informations nécessaires à la bonne tenue de la mission d'archives, de recherche ou de valorisation du patrimoine. Justine Jouet ne sera pas tenue de commencer ou d'effectuer la prestation si le paiement n'a pas été effectué en totalité selon les conditions indiquées ci-dessus.

ARTICLE 12 : COMMANDE DES MISSIONS D'ACCOMPAGNEMENT À LA RECHERCHE

La demande de prestation s'effectue par email (contact@histoiresdesorcières.com), ou via le formulaire de pré-réservation disponible sur le site à l'adresse suivante : <https://histoiresdesorcières.com/contact>. Le formulaire de pré-réservation n'engage aucunement Justine Jouet pour une quelconque prestation, c'est une simple demande.

À la suite d'une demande, Justine Jouet s'engage à prendre contact avec le Client afin de convenir d'un entretien téléphonique ou physique pour prendre connaissance plus en détails du contenu de l'accompagnement demandé. Le Client s'engage à mettre à disposition toutes les données dont Justine Jouet aura besoin pour établir un accompagnement individuel et sur mesure de qualité. Justine Jouet rédigera par la suite un cahier des charges reprenant les attentes, les objectifs, les conditions particulières, le calendrier prévisionnel, le tarif global de la prestation (devis) de l'accompagnement demandé.

À la suite de cela, Justine Jouet s'engage à remettre au Client un devis détaillé par email, dans un délai de 2 jours ouvrés après le rendez-vous. Le devis est valable 30 jours, sous réserve de disponibilité de Justine Jouet lors de la réception du devis signé. La prestation est considérée

comme confirmée qu'après réception du devis daté et signé par le Client, et portant la mention « Bon pour accord ».

ARTICLE 13 : LIVRABLES DES MISSIONS D'ACCOMPAGNEMENT À LA RECHERCHE

Chaque mission d'accompagnement à la recherche donnera lieu à la rédaction d'un cahier des charges au début. L'accompagnement prenant la forme de rendez-vous individuels, chacun d'entre eux fera l'objet de l'envoi d'un compte-rendu de la séance. La fin de l'accompagnement se terminera avec la rédaction d'un rapport global de l'accompagnement.

ARTICLE 14 : TARIFS DES MISSIONS D'ACCOMPAGNEMENT À LA RECHERCHE

Le tarif proposé dans le devis inclut uniquement les prestations d'accompagnement à la recherche. Seules les prestations indiquées dans le descriptif du devis sont incluses. Les tarifs peuvent être modifiés à tout moment, mais les prestations seront toujours facturées sur la base du devis établi. Les informations relatives aux prix indiquées sur le site www.histoiresdesorcières.com ne sont données qu'à titre indicatif. Les tarifs sont exprimés en Euros. Conformément à l'article 293 B du Code Général des Impôts, la TVA n'est pas applicable.

ARTICLE 15 : CONDITIONS DE REGLEMENT DES MISSIONS D'ACCOMPAGNEMENT À LA RECHERCHE

Le règlement peut être effectué par chèque, libellé à l'ordre de Justine Jouet Histoires de Sorcières ou par virement bancaire. En cas de paiement par chèque bancaire, celui-ci doit être émis par une banque domiciliée en France métropolitaine, et envoyé par courrier, sous enveloppe affranchie au tarif en vigueur, à : Justine Jouet Histoires de Sorcières – La Mirangaine – 56910 Carentoir - FRANCE. Justine Jouet n'est pas responsable de la non-réception des chèques envoyés en courriers simples. Le règlement des missions d'accompagnement à la recherche doit être effectué en une fois et en totalité, avant la date du début de la prestation. Le règlement d'une prestation donne lieu à la remise d'une facture au Client par Justine Jouet. Dès réception du règlement, Justine Jouet envoie un mail de confirmation de réception du règlement avec la facture et le cahier des charges de la mission en pièce jointe, récapitulant toutes les informations nécessaires à la bonne tenue de la mission d'accompagnement à la recherche. Justine Jouet ne sera pas tenue de commencer ou d'effectuer la prestation si le paiement n'a pas été effectué en totalité selon les conditions indiquées ci-dessus.

ARTICLE 16 : ABSENCE DE DROIT DE RETRACTATION

En application de l'article L121-21-8 du Code de la consommation, compte tenu de la nature des services fournis, les commandes passées par le Client ne bénéficient pas du droit de rétractation. Le contrat est donc conclu de façon définitive dès la passation de la commande par le Client selon les modalités précisées aux présentes CGV.

ARTICLE 17 : MEDIATION DES LITIGES DE LA CONSOMMATION

Conformément aux articles L 611-1 à L 611-3 et R 612-1 à R 616-2 du code de la consommation tout consommateur a le droit de recourir gratuitement à un médiateur de la consommation, en vue de la résolution amiable du litige qui l'oppose à un professionnel, dès lors que le litige lié à la consommation n'a pu être réglé amiablement et directement avec le professionnel.

A cet effet, Justine Jouet garantit au Client, le recours effectif à un dispositif de médiation de la consommation.

L'entité de médiation de la consommation désignée par Justine Jouet est :

L'Association AMBO qui peut être saisie :

- soit par courrier postal à l'adresse suivante :

AMBO 12, rue Colbert B 37 - 56100 LORIENT

- soit par voie électronique en remplissant le formulaire dédié sur le site de AMBO :

<https://www.mediation-consommation.ambo.bzh/formulaire-mediation-consommation/>

ARTICLE 18 : CONTENUS ET CREDITS

Justine Jouet n'est responsable que du contenu des pages qu'elle édite. Les textes et photographies illustrant le descriptif de chaque visite et conférence sont non contractuels, et ne sauraient engager la responsabilité de Justine Jouet à quelque titre et de quelque façon que ce soit. Toute reproduction, représentation ou utilisation, en totalité ou partielle, des éléments constituant ce site, sont interdites sans l'accord préalable de la responsable de publication. Le non-respect de cette interdiction constitue une contrefaçon et engagerait immédiatement la responsabilité civile et pénale du contrefacteur. Le contenu du site peut comporter des inexactitudes techniques ou des omissions. Justine Jouet décline toute responsabilité quant à l'usage qui peut être fait des informations diffusées sur son site. Elle ne peut, en aucun cas, être tenue responsable des dommages pouvant en résulter et de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans le site. Justine Jouet dégage toute responsabilité concernant les liens créés par d'autres sites internet vers son propre site. Cela n'implique en aucune façon qu'elle cautionne ces sites ou qu'elle approuve leur contenu. Les liens vers d'autres sites internet ne sont proposés qu'à titre informatif. Leur contenu et leur accessibilité ne sont pas garantis par ce site. Pour toute suggestion, remarque ou anomalie technique constatée sur le site, contactez Justine Jouet à l'adresse contact@histoiresdesorcieres.com

ARTICLE 19 : RESPONSABILITE

Les prestations proposées sont conformes à la législation française en vigueur et en accord avec la profession réglementée d'Historienne et de Guide-Conférencière. En cas de litige, les tribunaux français seront les seuls compétents. Pendant la visite, les participants sont sous leur propre responsabilité civile. La responsabilité de Justine Jouet ne peut pas être engagée, notamment en cas de :

- Vol ou perte d'objets ou de valeur appartenant au Client ou aux participants, survenus pendant la prestation
- Accident corporel ou matériel subis par le Client ou les participants pendant de la prestation
- Dommages, directs ou indirects, et de quelque nature que ce soit, que le Client ou les participants pourraient causer, à l'encontre d'autres participants.
- Dégradations causées par le Client ou les participants, dans les musées ou sites visités.

ARTICLE 20 : CONFIDENTIALITE

Des photos et vidéos peuvent être prises au cours des visites et des conférences. Dans le cas où ces photos et vidéos seraient postées sur Internet, l'accord de toutes les personnes prises en

photo devra avoir été préalablement obtenu. Les enregistrements audios et vidéos complets de la visite ne sont pas autorisés.

ARTICLE 21 : DONNEES PERSONNELLES

Justine Jouet se réserve le droit de collecter les informations nominatives et les données personnelles concernant le Client. Elles sont nécessaires à la gestion de la commande, ainsi qu'à l'amélioration des services et des informations adressées au client. Elles peuvent être transmises aux sociétés qui contribuent à ses prestations, telles que celles chargées de l'exécution des services et commandes pour leur gestion, exécution, traitement et paiement. Ces informations et données sont également conservées à des fins de sécurité, afin de respecter les obligations légales et réglementaires. Elles ne pourront être cependant, et en aucun cas, cédées ou revendues à des sociétés tierces pour des fins commerciales. En application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, le client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux informations le concernant. Sur demande, elles peuvent lui être communiquées et, en cas d'erreur ou de modification, être rectifiées ou supprimées.

Les Conditions Générales de Vente ci-dessus ont été mises à jour le 2 janvier 2024.

Mentions légales

RESPONSABLE DE LA PUBLICATION

Histoires de sorcières

Tél 06 29 38 00 55

contact@histoiresdesorcieres.com

Représenté par Madame Justine JOUET

SIRET 91442516000019